

Pêche clandestine : Qui arrêtera les braconniers ?

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-06-2008 00:07:24

En pleine période d'arrêt biologique, des braconniers s'adonnent toujours au trafic du poulpe. « Avec des barques clandestines, des chambrières ou encore d'autres moyens de fortune, ceux-là continuent de pêcher illégalement, notamment dans le sud de Boujdour », se plaignent des opérateurs de Dakhla.

POUR transporter leur marchandise, les braconniers utilisent des voitures 4x4 qui ramènent le poulpe à partir des points de débarquement clandestins à Laâyoune. Destiné à l'export à 10 %, le poulpe est transporté à bord de camions aménagés vers le port d'Agadir. Souvent, ce sont des unités industrielles de cette ville qui profitent de la précieuse pêche. « Pour masquer ce trafic, les bons de pesée sont délivrés aux receleurs dans les halles de poissons des autres ports », explique Moulay Hassan Talbi, un opérateur de la pêche artisanale de Dakhla. En fait, affirme-t-il, les documents délivrés à ces unités sont falsifiés. D'après lui, c'est une opération de vente fictive qui se passe à Essaouira, Tarfaya, Safi ou encore Bouznika, par exemple. Autant de destinations qui deviennent, aujourd'hui, des ports virtuels de débarquement de poulpe provenant du sud. A noter que les bons de pesée dont il s'agit sont nécessaires pour toute opération de contrôle. Ils servent surtout pour se procurer un certificat vétérinaire ainsi que les autorisations nécessaires pour l'export.

Une chose est sûre, les contrebandiers sont très actifs en ce moment de repos biologique. En témoignent les nombreuses quantités qui ont été saisies, dernièrement. Il y a une semaine, deux camions transportant 15,9 tonnes de poulpe ont été interceptés par la gendarmerie royale à Ikhfanir, situé entre Tan Tan et Laâyoune. Le butin a été vendu à 37,84 dirhams le kilo, soit une valeur totale de 605.235 de dirhams. La marchandise allait être acheminée vers Agadir pour être livrée à une usine de transformation de poulpe. Laquelle usine allait, elle aussi, se procurer des bons de pesée en provenance d'autres ports, avant d'exporter le poisson à l'étranger (Europe et Asie), selon une source bien informée.

Une autre quantité de 14 tonnes avait été saisie dans une unité industrielle, à Agadir, le 15 mai dernier. De même, les éléments de la gendarmerie de Laâyoune avaient saisi 8 tonnes de poulpe pêchées illicitement. Un camion transportant la même quantité s'est renversé le 17 mai dernier, encore à Ikhfanir. Et le 24 mai dernier, quatre voitures 4x4 dont trois à Tan Tan et une à Boujdour, ont été interceptées par la gendarmerie royale. C'est dire l'ampleur de ce phénomène. D'après une source proche du dossier, ce sont les unités de transformation d'Agadir qui accueillent, le plus souvent, l'essentiel des quantités de poulpe pêchées par les contrebandiers.

Le manque à gagner pour l'Etat est considérable. Selon les chiffres officiels, sur les six dernières années, plus de 7 milliards de dirhams ont échappé au secteur formel. Voilà pourquoi le trafic du poulpe fait beaucoup de mécontents. En tout cas, on grince des dents du côté des membres de l'association de la pêche hauturière, de l'association des officiers de la pêche hauturière, du syndicat national des officiers et marins de la pêche hauturière ainsi que du côté des professionnels de la pêche artisanale. Ces derniers sont même allés jusqu'à déposer, en mai dernier, plusieurs plaintes

après des procureurs du Roi de plusieurs tribunaux du pays pour dénoncer le trafic de poulpe. Egalement, une rencontre a eu lieu, le 14 mai dernier, entre les professionnels et le ministre de tutelle, Aziz Akhennouch, au siège du département de la pêche maritime à Rabat. A l'ordre du jour, cette question récurrente relative à la contrebande du poulpe qui met en danger les richesses halieutiques du pays. « Depuis le 1er mai dernier, nous sommes normalement en période d'arrêt biologique, pourtant, des braconniers continuent de pêcher illicitement le poulpe, notamment dans le sud de Boujdour connu pour ses richesses en cette matière », dénonce Moulay Hassan Talbi.

Il y a lieu de souligner qu'en 46 jours seulement, le chiffre réalisé par la pêche artisanale du poulpe à Dakhla, par exemple, s'élève à quelque 500 millions de dirhams. Et ce, de janvier à février de l'année en cours.

Rappelons que dans le cadre du plan d'aménagement de la pêche maritime, les professionnels de la pêche artisanale sont autorisés à pêcher le poulpe à hauteur de 26%. En revanche, ceux de la pêche hauturière s'accaparent 63% de cette activité et les professionnels de la pêche côtière, quant à eux, sont autorisés à pêcher 11% de poulpe. Mais, ces quotas ne sont jamais respectés.

Le reporter